

# CR conseil municipal du 8 juin 2023

## Délibération 2023/33

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'installation, d'animation et de suivi d'un site de compostage partagé,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes et convention y afférents et plus généralement tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 ; Contre 0 ; Abstention : 0

## Délibération 2023/34

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à plusieurs problèmes rencontrés avec le prestataire ALPHA REPAS SERVICE, la commune souhaite changer de prestataire au niveau de la restauration scolaire.

Après plusieurs contacts, il a été retenu Terres de Cuisine qui sont venus se présenter en Mairie et avec qui il y a eu plusieurs échanges.

Le contrat prendrait effet pour la rentrée scolaire 2023/2024

Pour : 12 ; Contre 0 ; Abstention : 0

## Délibération 2023/35

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune n'a ~~pas de contrat d'assurance~~ pour le personnel et qu'il serait bien de contractualiser auprès d'un organisme.

Après consultation, il a été retenu GROUPAMA – CIGAC.

Le contrat comprend tous les agents, ceux affiliés à la CNRACL et ceux à l'IRCANTEC.

Le taux de cotisation est de 8.07% pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1.25% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Pour : 12 ; Contre 0 ; Abstention : 0

## Délibération 2023/36

### Convention de mise à disposition de la bibliothèque à la DLVA

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de compétence entre DLVAgglo et la commune de Saint Martin de Brômes, ci-annexé,
- **APPROUVE** le projet de convention de gestion pour le local mis à disposition au titre du transfert d'une durée de 12 mois renouvelable entre DLVAgglo et la Commune de Saint Martin de Brômes, ci-annexé,

Pour : 12 ; Contre 0 ; Abstention : 0

### **Délibération 2023/37**

Convention de mise à disposition du musée de la tour de l'horloge à la DLVA

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de compétence entre DLVAgglo et la commune de Saint Martin de Brômes, ci-annexé,
  
- **APPROUVE** le projet de convention de gestion pour le local mis à disposition au titre du transfert d'une durée de 12 mois renouvelable entre DLVAgglo et la Commune de Saint Martin de Brômes, ci-annexé,

Pour : 12 ; Contre 0 ; Abstention : 0

### **Délibération 2023/38**

**Entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal**

**VOTE la subvention exceptionnelle de 300.00€ au profit de l'association du VOVINAM ROUMOULES**

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023

Pour : 12 ; Contre 0 ; Abstention : 0

### **Délibération 2023/39**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ».

Le Ministère de la Défense a décidé, par un circulaire de 26 octobre 2001, la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune.

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la Défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Le conseil municipal procède à la désignation :

M. KNORR Alain

Pour : 12 ; Contre 0 ; Abstention : 0